## Prise en compte du cursus professionnel ou du parcours de formation antérieurs pour ajuster la formation statutaire

## des professeurs et CPE stagiaires à temps complet du second degré

Document à renseigner par l'inspecteur de spécialité pour les stagiaires du second degré dont le passé professionnel ou le parcours de formation antérieur justifient un ajustement de la formation statutaire à leurs besoins réels (lauréats des concours internes ex contractuels, listes d'aptitude, détachements, bénéficiaires de l'obligation d'emploi, stagiaires en renouvellement de stage). <u>Ne sont pas concernés</u> par ce document <u>les stagiaires n'ayant aucune expérience d'enseignement</u> qui suivront l'ensemble de la formation statutaire et <u>les agrégés internes ou externes déjà précédemment certifiés titulaires</u> qui sont dispensés de formation statuaire.

Nom et prénom du stagiaire		
Grade et discipline		
·	oui ☐ non s, grades ou contrats précédents, com	pétences développées
Ajustement de la formation statut	aire	
Jusqu'à 6 jours de formation disciplinaire	comme prévu 🗌	dispense $\square$
Visite formative individuelle	comme prévu 🛚	dispense 🗆
Parcours en établissement	comme prévu $\Box$	dispense 🗆
U.E Tronc commun	comme prévu 🛚	dispense 🗆
Formation sur les problématiques de santé pu	blique comme prévu □	dispense $\square$
Formation « élèves à besoins spécifiques »	comme prévu 🛚	dispense 🗆
Lutte contre le décrochage scolaire	comme prévu 🛚	dispense 🗆
Formation « usage pédagogique des médias »	comme prévu 🛚	dispense 🗆
Formation « innover pour traiter la difficulté so	colaire » comme prévu 🗆	dispense 🗆
Rattachement aux formations du PAF	Préciser lesquelles	
Avez-vous obtenu le C2I2E ?	Oui □	Non □
Dans le cadre du rattachement aux formations du P	AF, dispositifs conseillés, thématiques à aborde	r, compétences à travailler :
Autres dispositifs de formation souhaités :		
Fait à, le		
L'inspecteur,		Le professeur stagiaire,